



Conseil Municipal du 7 juillet 2017

Synthèse des principales délibérations

Etaient présents : Jérôme NEVEUX. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Geneviève BOUHET. Céverine CLEMENT. Patrick LANTRES. Magali BOUDAUD. Guy DAVIGNON. Brigitte GIROFLIER. Yannick METHIVIER. Jean-Michel DESFORGES. Nathalie RENE. Françoise DEGAND. Sophie DAGUISE. Serge BIANOR. Virginie PERRINE-HAPPE. Thierry PFHOL. Delphine CLEMENT. Giuseppe BISCEGLIE Joël BIZARD. Valérie DESCHAMPS. Pascal SANSIQUET.

Absents - excusés (pouvoirs) :

Francis GIRAULT, donne pouvoir à Jérôme NEVEUX
Abdelouahed ROCHDI, donne pouvoir à Virginie PERRINE-HAPPE
Christelle PASQUIER, donne pouvoir à Pascal SANSIQUET
Catherine GERONIMI-NEVEU, donne pouvoir à Magali BOUDAUD
Marie-Thérèse BENNEJEAN, donne pouvoir à Geneviève BOUHET
Evelyne VULLIERME donne pouvoir à Nathalie RENE
Anne-Sophie LAITANG-PETRIS, donne pouvoir à Guy DAVIGNON
Mireille MARCHAND, donne pouvoir à Thierry PFHOL
Anne IMBERT-BOSSARD, donne pouvoir à Joël BIZARD
Dominique CHAPELET, donne pouvoir à Yannick METHIVIER
Martine SIMONET, donne pouvoir à Valérie DESCHAMPS

Guy JEAUD, excusé
Christophe MARTIN-TEDDE, excusé
Alexandre MILLET, excusé
Dany LAGRANDEMAISON, excusée
Jean-Philippe BOURRAS, excusé
Frédéric CHAVANEL, excusé
Karine DANGREAU, excusée
Frédéric JOUBERT, excusé
Pascal JOUBERT, excusé
Thierry SAUVAGET, excusé

AFFAIRES SPÉCIFIQUES

I – FINANCES

I/A - LOCATION DU GROUPE ÉLECTROGÈNE :

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les tarifs publics pour la location du groupe électrogène.

ZONE 1 : jusqu'à 25 km : 120 €/jour + le carburant (livré avec le plein, retour avec le plein. Si pas fait, le carburant sera facturé) + camion + chauffeur : 62.42 €/heure (délib n° 182/2016)

ZONE 2 : au-delà de 25 km et dans la limite de 40 km : 120 €/jour + le carburant (livré avec le plein, retour avec le plein. Si pas fait, le carburant sera facturé + camion + chauffeur : 124.84 €/heure.

Décision : adopté à l'unanimité.

I/B – TARIFICATION 2017-2018

(à compter du 4 septembre 2017)

Dans le cadre de la création de la Commune Nouvelle, et pour répondre à la réglementation de droit commun, les présidents des commissions « Enfance et Petite Enfance », « Education, Affaires scolaires et Qualité de la restauration » ont travaillé en lien avec les techniciens de la collectivité sur l'harmonisation des tarifs des services suivants :

- Restauration Scolaire
- Accueil Périscolaire
- Accueil de Loisirs
- Accueil de Loisirs Adolescents
- Transport Scolaire Marigny

En effet, suite à la réalisation d'un état des lieux, des projections et des propositions ont été réalisées afin de faciliter la prise de décision pour une tarification harmonieuse, équitable et cohérente, en tenant compte de la notion d'intérêt général.

Par conséquent, il est demandé au conseil de délibérer sur les propositions jointes en annexe.

Décision : adopté à l'unanimité.

I/C – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE MARIGNY-BRIZAY

Le projet d'aménagement des liaisons entre le cœur de bourg et le futur éco-quartier nécessite un coût de travaux de estimé à 305500€ HT.

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Département, au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

Il est donc proposé de solliciter le concours financier du Département, au titre de l'Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne, à hauteur de 85 540€, selon le plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES EN EUROS H. T. | | |
|---|-----------------------|---------------------|
| Aménagement des accès piétons vers centre bourg | | 223 500,00 € |
| Création d'un sanitaire public | | 16 500,00 € |
| Aménagement paysager | | 65 500,00 € |
| | Total dépenses | 305 500,00 € |
| RECETTES | | |
| | ACTIV' | 85 540,00 € |
| | Autofinancement | 219 960,00 € |
| | Total recettes | 305 500,00 € |

Décision : adopté à l'unanimité.

II – URBANISME

II /A – VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF PAR HABITAT DE LA VIENNE :

L'Office Public de l'Habitat de la Vienne souhaite procéder à la vente d'un logement locatif social situé 14, rue des Chardonnerets à Jaunay-Marigny. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce projet d'aliénation conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code la construction et de l'habitation.

Décision : adopté à l'unanimité. L'assemblée donne un avis favorable à cette vente.

II /B ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AUX CONSORTS BOURGUIGNON DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE RELIANT LA RUE DU PRIEURE AUX MARAIS DE PARIGNY :

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie verte entre la rue du Prieuré et les marais de Parigny, il est proposé de faire l'acquisition de l'ensemble immobilier suivant :

| Référence parcelle | Surface à acquérir en m ² | Propriétaire | Prix principal | Indemnité d'éviction | Frais annexes |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------|----------------------|----------------------|
| 146 G 475 146 G 477 146 G 479 | 613 710 129 | Consorts BOURGUIGNON | 3 680 | 552.92 | Frais d'acte notarié |

Monsieur le Maire précise que s'agissant d'une acquisition inférieure à 180 000 Euros, le service France Domaine n'a pas à être sollicité.

Décision : adopté à l'unanimité.

ADDITIF

I-1 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2017 DE L'ECOLE PAUL ELUARD

Les enseignants de l'école Paul Eluard sollicitent la Commune pour une subvention annuelle pour mener à bien leurs projets et activités à caractère sportif et culturel.

Il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 468 € correspondant aux activités envisagées ci-dessous :

Hand :..... 130.00 €
Escrime :..... 440.00 €
Escalade :..... 688.00 €
Tennis :..... 210.00 €

Décision : adopté à l'unanimité.

I-2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE « DEVELOPPEMENT DURABLE » POUR L'ECOLE RENE CASSIN

Les enseignants de l'école René CASSIN sollicitent la Commune pour une subvention exceptionnelle pour mener à bien leurs projets de l'année par l'intervention du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. La subvention demandée s'élève à 2 500€.

Les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer quant au versement de cette subvention à l'école René Cassin afin de mener à bien ce projet pédagogique.

Décision : adopté à l'unanimité.

I-3 VOTE DES TARIFS POUR LA VENTE DES ANCIENS PANNEAUX D'ENTREES ET SORTIES « JAUNAY-CLAN ».

Suite à la création de la Commune Nouvelle, les anciens panneaux de signalisations d'entrées et de sorties des villages et des communes ont été enlevés et remplacés par la nouvelle entité.

Ces panneaux pourraient être proposés à la vente au prix de 50 euros net.

Décision : adopté à l'unanimité.

I-4 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS CAF - ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES

Pour favoriser l'accès de ses ressortissants dans les structures d'accueil de loisirs, la CAF, finance une prestation de service pour les accueils périscolaires, les accueils de loisirs et les accueils jeunes.

La collectivité est donc signataire avec la CAF, d'une convention de financements pour les accueils de loisirs et périscolaires dont elle est gestionnaire.

La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les accueils de Loisirs PERISCOLAIRES du 01/01/2017 au 31/12/2020 :

- Pôle Enfance
- René Cassin
- Chincé/Parigny
- René Bureau

Décision : adopté à l'unanimité.

I - 5 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PARIGNY

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du village de Parigny, Grand Poitiers est désormais maître d'ouvrage.

L'intercommunalité sollicite une participation communale de 118 937.50€ TTC pour des travaux de voirie et trottoirs alors que la Commune dispose d'un reliquat de fonds de concours d'ores et déjà transféré à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain s'élevant à 492 000€.

Compte tenu de l'avance déjà versée par la Commune à la Communauté de Communes du Val Vert du Clain et de la reprise par Grand Poitiers des engagements des ex-EPCI fusionnés, il est proposé à Grand Poitiers de puiser sur les montants d'ores et déjà transférés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la commune a obtenu divers accords de financement récapitulés dans le tableau suivant.

| Intitulé du projet | Organisme financeur | Montant subventionnable | Montant de la subvention allouée |
|--|--|-------------------------------------|----------------------------------|
| Travaux d'aménagement de la traversée de Parigny | Conseil département au titre du contrat de développement | 743 387,50 € (voirie et réseaux) | 143 738 € |
| Traversée de Parigny | ENEDIS (participation à hauteur de 40%) | 217 000€ (réseau électrique) | 87 000€ |
| Traversée de Parigny | COSEA (convention réfection de voirie) | | 30 110€ |
| Traversée de Parigny | ENEDIS (enfouissement HTA) | 115 060€ | 46 024 € |

Grand Poitiers étant désormais maître d'ouvrage de cette opération, la Commune va être appelée à lui reverser les subventions effectivement perçues à ce titre.

Il convient pour ce faire de conclure une convention avec Grand Poitiers précisant que :

- la commune s'engage à reverser à Grand Poitiers les subventions effectivement perçues pour la réalisation de cette opération,
- la Commune procédera pour ce faire au recouvrement des subventions suite à la production par Grand Poitiers d'un état récapitulatif de l'ensemble des factures et dépenses
- Une fois, les subventions recouvrées, la Commune procédera au reversement à Grand Poitiers.

Il est précisé qu'aucune avance de trésorerie ne pourra être consentie.

Il convient également de se prononcer sur la largeur de la piste cyclable.

Décision : adopté à l'unanimité.

ANNEXE

Tarifs des services périscolaires

Définition des tranches

| Jaunay | | Marigny | | Jaunay-Marigny | |
|-----------|--------------|----------|-----------|----------------|---------------------|
| A | 0-700 | A | 0-400 | A | 0-500 |
| B | 701-875 | B | 401-700 | B | 501-700 |
| C | 876-1200 | C | 701-1100 | C | 701-875 |
| D | 1201 et + | D | 1101-1700 | D | 876-1200 |
| HC | Hors commune | E | 1701 et + | E | 1201-1500 |
| | | F | | F | 1501 et + |
| | | | | HC | Hors commune |

Restauration scolaire

| | | Forfait 5 jours/semaine | Forfait 4 jours/semaine | Repas Unitaire | Repas Collégien* | Repas adulte* |
|-----------|-----------|----------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| A | 0-500 | 26.00 € | 21.00 € | 1.70 € | 2.30 € | 5.10 € |
| B | 501-700 | 29.00 € | 25.00 € | 1.90 € | 2.50 € | |
| C | 701-875 | 46.00 € | 39.00 € | 3.00 € | 3.60 € | |
| D | 876-1200 | 58.00 € | 49.00 € | 3.80 € | 4.40 € | |
| E | 1201-1500 | 61.00 € | 54.00 € | 4.00 € | 4.60 € | |
| F | 1501 et + | 69.00 € | 58.00 € | 4.50 € | 5.10 € | |
| HC | | 76.50 € | 61.00 € | 5.00 € | 5.60 € | |

**Repas collégien :*

- mercredi midi pour les jeunes qui arrivent du collège et qui participent aux activités du service l'après-midi.

- vacances scolaires pour les jeunes qui fréquentent la structure M2JM (Espace Jeunesse).

**Repas adulte : enseignants*

Accueil périscolaire

| | | MATIN | SOIR | MERCREDI AM | Navette Mercredi |
|----|-----------|--------|--------|---------------------|---------------------|
| A | 0-500 | 0.68 € | 1.37 € | 4.00 € | 1.20 € |
| B | 501-700 | 0.75 € | 1.50 € | 4.50 € | |
| C | 701-875 | 1.00 € | 2.00 € | 5.00 € | |
| D | 876-1200 | 1.13 € | 2.25 € | 5.50 € | |
| E | 1201-1500 | 1.34 € | 2.68 € | 6.20 € | |
| F | 1501 et + | 1.36 € | 2.72 € | 6.40 € | |
| HC | | 1.60 € | 3.00 € | 6.90 €* 2.00 €** | |

| | | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Absence non justifiée | 0,50 € | Présence facturée |
| Présence sans réservation | 0,50 € + présence | 3.00 € + présence |
| Réservation hors délai | 3,00 € | |
| Dépassement après fermeture | 3,00 € | |

* Sauf quotient CAF inférieur à 700€ qui bénéficient de la tranche A

**Le tarif aidé prend en compte une aide de la commune et de la CAF pour les ressortissants du régime général (convention ALOE)

Accueil de loisirs

| | | Forfait semaine | | Tarif journée | |
|-----|-----------|-----------------|-----------|-----------------------------|-----------------|
| A | 0-500 | 42.00 € | 8.40 €/j | 21.50 €* 11.00 € | 6.50 €** |
| B | 501-700 | 47.50 € | 9.50 €/j | 4.30€/j 11.50 € | |
| C | 701-875 | 52.50 € | 10.50 €/j | 12.50 € | |
| D | 876-1200 | 55.00 € | 11.00 €/j | 13.00 € | |
| E | 1201-1500 | 60.00 € | 12.00 €/j | 15.00 € | |
| F | 1501 et + | 62.50 € | 12.50 €/j | 15.50 € | |
| HC* | | 124.50 € | 24.90 €/j | 24.90 € | |

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Absence non justifiée | Présence facturée |
| Présence sans réservation | 3.00 € + présence |
| Réservation hors délai | 3,00 € |
| Dépassement après fermeture | 3,00 € |

* Sauf quotient CAF inférieur à 700€ qui bénéficient de la tranche A

**Le tarif aidé prend en compte une aide de la commune et de la CAF pour les ressortissants du régime général (convention ALOE)

Accueil de Loisirs Adolescents (M2JM)

| | | Pass' JEUNE* (adhésion annuelle) | Niveau de participation Activ'JEUNE** (en %) |
|-----------|-----------|---|---|
| A | 0-500 | 15.00 € | 50 |
| B | 501-700 | 16.50 € | 55 |
| C | 701-875 | 18.00 € | 60 |
| D | 876-1200 | 19.50 € | 65 |
| E | 1201-1500 | 21.00 € | 70 |
| F | 1501 et + | 25.00 € | 80 |
| HC | | 30.00 € | 100 |

Transport Scolaire Marigny

| Service | Forfait Mensuel | Tarif occasionnel |
|--|------------------------|--------------------------|
| Trajet Domicile-René Bureau/ René Bureau-Domicile | 18.30 € | 3.00 € |